



Mairie de Boissy-sans-Avoir



BULLETIN MUNICIPAL

EDITORIAL

L'année 2019 se termine dans un climat social difficile. Beaucoup d'entre nous sont impactés par cette situation.

Pour la commune, 2020 sera une année d'élection. Je souhaite, quels que soient les choix de chacun, que cette période se déroule de façon apaisée et constructive pour notre village.

Je présente à tous les Bucéens, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, tous mes meilleurs vœux pour une nouvelle année heureuse.

Jean-Pierre Corby

ECOLE DE BOISSY-SANS-AVOIR

Un nom pour notre école
"Ecole les Buissonniers"

Nous remercions les élèves et les administrés pour leurs propositions de nom pour l'école.

Les élèves vont réaliser une mosaïque avec ce nouveau nom qui sera exposée à l'entrée de l'école.

La rentrée scolaire pour les enfants de la petite section au CM2 s'est effectuée dans les meilleures conditions. En effet, grâce aux efforts de tous (entreprises, conseillers municipaux,

personnel communal et institutrices) l'école rénovée et adaptée à l'accueil des enfants dès 3 ans a été prête à temps.

44 enfants sont inscrits et répartis en 2 classes de quatre niveaux.

Malgré cet effectif important, et la mobilisation de la mairie et des parents d'élèves, l'inspection académique n'a pas donné l'autorisation pour l'ouverture d'une troisième classe !

En revanche, elle met à la disposition de l'école deux enseignantes, Mme Saison le lundi et Mme Michalet le vendredi.

Ces enseignantes surnuméraires permettent la mise en œuvre d'organisations

pédagogiques adaptées aux classes multiniveaux, afin de favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves, aidées par une ATSEM embauchée par la Mairie.

Les travaux d'aménagement restant à effectuer seront réalisés pendant les vacances de Noël : un sol souple dans la cour de l'école et une rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite seront installés.

RUPTURE PIPELINE TOTAL

Une réunion publique a eu lieu le 19 novembre 2019 à Autouillet afin de communiquer sur l'avancée du chantier de dépollution.

45 000 m³ de terres ont été impactées et 41 000 m³ excavées.

La fin des excavations est prévue d'ici fin décembre 2019.

Suite à ces excavations, l'apport de terres nouvelles de remblayage débutera en avril 2020, la période hivernale n'étant pas propice au remblayage (Rapport complet disponible sur le site de la Mairie).

Le pipeline a été réactivé avec une pression réduite à 50 bars et un passage régulier du racleur afin de détecter d'éventuelles anomalies.

Nous vous rappelons que les feux ins-

tallés ne sont actifs que lors des passages des camions (clignotants le soir et le week-end) et qu'ils ne donnent pas la priorité. Le code de la route s'applique en toutes circonstances (priorité à droite notamment).

La route d'Autouillet à Boissy-sans-Avoir reste fermée à la circulation. La décision de réouverture sera prise par le Sous-Préfet.

Suite au préjudice subi après la rupture du pipeline, Total a décidé de verser à Boissy-sans-Avoir un fonds de concours de 20 000 €. Il permet d'aider à l'entretien des routes pendant les travaux, avant rénovation complète effectuée par Total ou à mener à bien un projet précis.

Boissy-sans-Avoir a porté son choix sur l'ouverture de la maternelle qui a coûté

près de 80 000 € TTC, et dont la somme n'avait pas été budgétée.

En effet, l'école devenant obligatoire à partir de l'âge de 3 ans, et la commune de Garancières ne pouvant plus scolariser nos enfants, la mairie n'a eu que 2 mois pour lancer les devis et les travaux afin de les accueillir à la rentrée de septembre 2019 !

De plus, dans un souci d'information auprès des habitants, Total a contribué à l'achat du panneau lumineux situé devant la Mairie. Des aléas techniques d'installation ont retardé sa mise en service.

Il est alimenté régulièrement sur des informations relatives à la vie du village.



TRANSPORT A LA DEMANDE

Le SITERR, en partenariat avec Ile de France Mobilités et l'opérateur de transport Transdev Houdan, lance un nouveau service de proximité, le transport à la demande "TàD Houdan-Montfort".

Ce service sera complémentaire à l'offre de transport des lignes régulières de bus et de la ligne N. Il sera opérationnel à compter du 6 janvier 2020 et profitera à 18 des communes de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Le TàD fonctionnera aux heures creuses, du mardi au vendredi, de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h à 19h.

Les arrêts prédéfinis sur notre commune sont les arrêts de bus habituels : l'Eglise et la Mairie.

Vous pourrez ainsi rejoindre gares, supermarchés, hôpitaux, lycées, piscine...

Les places étant limitées (bus de 6 places), ce transport se fera exclusivement sur réservation. Vous pourrez

acheter un ticket directement au conducteur pour un coût de 2 € ou utiliser votre pass navigo. N'hésitez pas à venir vous renseigner sur ce nouveau service en Mairie, des dépliants y sont à votre disposition.



www.tad.idfmobilites.fr



Appli TAD
Île-de-France Mobilités



09 70 80 96 63
Du lundi au vendredi
De 9h à 18h

PARKINGS GARES

Les gares de Villiers-Neauphle-Pontchartrain et Garancières-La Queue ont été sélectionnées pour faire partie du programme 10 000 places en Ile de France, imposant la mise en place d'une offre payante de stationnement uniforme sur le parc relais des gares. La SNCF, propriétaire de ces parkings, a décidé d'appliquer une tarification de 20€ par mois.

Concernant la gare de Montfort-Méré,

les abords immédiats de la gare appartiennent à la Commune de Méré et à la Communauté de communes Cœur d'Yvelines (CCCY).

Face à cette situation, et afin d'éviter une saturation évidente si le parking de Montfort-Méré restait gratuit, la CCCY a décidé de pratiquer un tarif différencié sur cette gare,

17€ par mois pour les habitants du territoire de Cœur d'Yvelines et 34€

pour les extérieurs.

La CCCY est en charge de l'aménagement de la gare et de ses abords : création de 150 places supplémentaires, sécurisation du cheminement piétonnier, réfection du parvis de la gare et création de services pour les usagers. La mise en service est prévue fin de l'année 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

DECHARGE ILLEGALE DE LA RUE DU LIEUTEL :

Dans le cadre de la procédure initiée par la Mairie dès 2016 et qui a donné lieu à l'intervention de la Préfecture et de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie), une audience aura lieu le 6 janvier 2020 devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles (TGI). La Mairie ayant reçu du Procureur un avis à Victime, le Conseil municipal, en séance le 7 décembre dernier, a confirmé la décision de constitution de Partie Civile et mandaté l'avocate de la Commune pour exercer devant le Tribunal les voies de recours.

Rappelons que suivant deux saisines

complémentaires en mai 2018 du Procureur du TGI par la Mairie pour infractions aux codes de l'environnement et de l'urbanisme, l'instruction par le juge est toujours en cours.

FIBRE :

Nous vous informons qu'Orange proposera ses services début d'année 2020.

JOURNEES CITOYENNES :

Pour joindre l'utile à l'agréable...

Dans un soucis écologique, pour sensibiliser les Bucéens au respect de l'environnement et garder un village soigné, nous vous proposerons de nous rassembler, 1 matinée par trimestre, pour nettoyer et mettre en valeur

les espaces verts communaux. Les dates vous seront communiquées début 2020. Nous espérons que ce sera un moment de rencontre pour les Bucéens.

SECURITE :

Les gendarmes des brigades territoriales de Bois d'Arcy et de La Queue lez Yvelines tiendront une permanence en Mairie le samedi 29 février 2020 de 10h à 12h. Ils seront à votre écoute et répondront à vos questions ou sollicitations, en toute confidentialité.

DECORATIONS DE NOEL :

Le jury passera entre Noël et le jour de l'An pour récompenser la plus jolie ou la plus originale des réalisations et désigner les heureux gagnants.

CHASSE :

Dans le département des Yvelines, du 15 septembre au 29 février 2020.

ETAT CIVIL

Félicitations aux parents de :

- Sofia DA LAGE, née le 19 septembre 2019
- Jules VERKARRE, né le 3 juillet 2019

Sincères condoléances aux familles de :

- Gilbert MARGAUD, décédé le 7 décembre 2019
- Stéphane VALAY, décédé le 14 novembre 2019
- Françoise MARTIN, décédée le 24 septembre 2019
- Maurice HEBERT, décédé le 8 juillet 2019

HORAIRES MAIRIE

Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020, la Mairie ne sera ouverte que les jeudis de 16h30 à 18h30.

Les horaires habituels reprendront à partir du mardi 7 janvier 2020.

TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE

Bulletin municipal de décembre 2019 - Mairie de Boissy-sans-Avoir - www.boissy-sans-avoir.fr

